IR/INA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2000-591/PRES promulguant la loi n°029-2000/AN du 06 décembre 2000, portant autorisation de ratification de la convention de prêt n°794 P relatif au projet de développement rural intégré de Bagré.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2000-064/AN/PRES/Conf du 19 décembre 2000 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°029-2000/AN du 06 décembre 2000 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°029-2000/AN du 06 décembre 2000 portant autorisation de ratification de la convention de prêt n°794 P relatif au projet de développement rural intégré de Bagré, conclue le 08 juin 2000 entre le Burkina Faso et le Fonds OPEP de développement international.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 30 décembre 2000.

Blaise COMPAORE

BURKINA FASO * PRESIDENT

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°029-2000/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE PRET N°794 P RELATIF AU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DE BAGRE, CONCLUE LE 08 JUIN 2000 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS OPEP DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 06 décembre 2000 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention de prêt n°794 P conclue le 08 juin 2000 entre le Burkina Faso et le Fonds OPEP de Développement International pour le financement du projet de développement rural intégré de Bagré.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 06 décembre 2000

Le Secrétaire de séance

Amadou YAYA

P. le Président
de l'Assemblée nationale
le Cinquième Vice-Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Tyéba KOUEMOU